

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **02 octobre 2024 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité Les Coteaux.

Étaient présents Mesdames Andrée Brosseau et Myriam Sauvé ainsi que Messieurs Sylvain Brazeau et Alain Laprade tous formant le quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

Est également présent Monsieur Jacques Legault secrétaire.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2647-10-24 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2648-10-24 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 02 octobre 2024.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 04 septembre 2024;
4. Approbation des comptes à payer au 02 octobre 2024;
5. Virement de fonds aux excédents affectés;
6. Varia;
7. Parole à l'assistance;
8. Levée de l'assemblée ordinaire du 02 octobre 2024.

ADOPTÉE

2649-10-24 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 04 septembre 2024

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 04 septembre 2024 à 16 :00.

ADOPTÉE

2650-10-24 Approbation des comptes à payer au 02 octobre 2024

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 02 octobre 2024 au montant total de 35 883.06\$ à savoir les chèques numéro 42 à 49 pour un montant de 27 532.35\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 8 350.71\$.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2651-10-24 Virement de fonds aux excédents affectés

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

D'AUTORISER la trésorière à transférer les fonds suivants aux fonds affectés, conformément aux discussions tenues lors de l'adoption du budget 2024 :

0.00 \$ au fond de traitement et de disposition des boues;
20 000 \$ au fonds affectés d'entretien et de réparation des équipements;
5 000 \$ au fonds affectés d'entretien et de réparation des bâtiments.

Suite à ces transferts, la RAC disposera des fonds suivants:

0.00 \$ au fond de traitement et de disposition des boues;
58 957.42 \$ au fond d'entretien et de réparation des équipements;
45 751.88 \$ au fond d'entretien et de réparation des bâtiments;

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2652-10-24 Levée de l'assemblée ordinaire du 02 octobre 2024

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 02 octobre 2024 soit levée à 16 h 06.

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau, président

Jacques Legault, secrétaire